

DELIBERATION N° 19-152

L'an deux mille dix-neuf, le cinq décembre à 18 heures 30,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

**OBJET : SUBVENTION A
L'INVESTISSEMENT LEADER –
SAS LES FILETS DO**

Date de la convocation : le 28 novembre 2019

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p><i>En exercice : 36</i> <i>Présents : 30</i> <i>Votants : 30</i></p> <p>Résultat du vote :</p> <p><i>Pour : 30</i> <i>Contre : 0</i> <i>Abstention : 0</i></p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Denis SEJOURNE, Pierre BAFFERT, Christel COLLOMB (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Cédric VIAL (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Bruno GUIOL (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; Nicole VERARD, Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers) ; Patrick FALCON, Martine MACHON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre de Chartreuse) ; Jean Louis MONIN, Jean-Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL, Céline BOURSIER, Christian ALLEGRET, Nathalie HENNER (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Olivier RICARD (Saint-Thibaud de Couz) ; François LE GOUIC (Saint Jean de Couz)</p> <p>Pouvoirs :</p> <p>Myriam CATTANEO à Cédric VIAL</p>
--	--

CONSIDÉRANT que le conseil communautaire réuni le 3/12/2015 a délibéré en faveur du principe de l'octroi d'aides directes aux entreprises (TPE) en complémentarité des aides LEADER - Parc de Chartreuse.

CONSIDÉRANT le dossier déposé par la SAS les Filets Do, dont le gérant est Dominique Lespinasse, entreprise de Plomberie - chauffagiste basé a 1440 route de Villette, Miribel les Echelles, pour un montant d'investissement de 51 731€ HT. Ces dépenses sont liées à des travaux de réhabilitation et d'aménagement complet d'un local professionnel situé 48 rue de la Poste à Miribel-les-Echelles. Après 5 ans d'activité, la SAS les Filets Do a besoin de posséder des locaux professionnels pour développer l'activité et accueillir des apprentis dans de bonnes conditions. Les dépenses liées aux travaux et sollicitant la subvention sont réalisées et portées financièrement par la SAS les Filets Do.

CONSIDÉRANT le nouveau taux de subvention de la Communauté de communes Cœur de Chartreuse suite au vote du Comité de programmation du GAL Chartreuse du 14/03/2018 qui est de 6% du montant des travaux plafonné à 50 000€ HT, soit une subvention de 3000€. Il est rappelé que cette subvention relève du règlement (UE) n°1407/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

CONSIDÉRANT que l'attribution de la subvention de la Communauté de communes Cœur de Chartreuse est conditionnée par la validation du Comité de programmation du GAL Chartreuse.

Après avoir entendu l'exposé du Président. Patrick FALCON ne participe pas au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ.

- **ACCEPTE** l'attribution d'une subvention maximum de 3000€, à la SAS les Filets Do, qui sera proratisée au vu des dépenses réellement réalisées et acquittées.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 09 décembre 2019,

Le Président,
Denis SEJOURNE

